

## ↳ L'échéancier du RSI

L'échéancier RSI (Régime Social des Indépendants) des cotisations provisionnelles des artisans et commerçants vient de leur être envoyé au titre de l'année 2010.

C'est un document important qui regroupe l'ensemble de leurs cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires (maladie-maternité, indemnités journalières, retraite de base et complémentaire, CSG-CRDS, allocations familiales) ainsi que les cotisations définitives de 2010 concernant l'invalidité-décès et, le cas échéant, la contribution à la formation professionnelle 2009 (due par les commerçants).

Calculées sur la base des revenus de 2008 recueillis à partir de la déclaration commune des revenus effectuée en mai 2009 sur papier ou par internet, les cotisations présentent notamment, pour 2010, les particularités de calcul suivantes :

- Les nouveaux taux de cotisations de retraite complémentaire obligatoire pour les artisans.
- Le montant des cotisations minimales pour les petits revenus.
- Les seuils de dispense pour les cotisations d'allocations familiales et de CSG-CRDS.
- Le montant de la contribution à la formation professionnelle pour les commerçants.
- Les bases de calcul pour le début d'activité.

À lire soigneusement... et à conserver.

## ↳ Le CGA spécialiste reconnu des TPE

Comme tous les ans, la Direction Régionale de la Banque de France dressera l'état des lieux de l'économie haut-normande (bilan 2009 et perspective 2010), le 23 février à la CCI de Rouen. Ce travail important est réalisé avec le concours de plusieurs autres observateurs «spécialisés» : le Pôle Emploi, la Direction Régionale du Commerce Extérieur, l'APEC, et le CGA de Haute-Normandie. Le CGA de Haute-Normandie est en effet l'un des meilleurs connaisseurs de la situation des TPE commerciales, artisanales et services. Créé il y a plus de 30 ans, il s'appuie sur le réseau de ses 10 000 entreprises adhérentes, pour observer leur activité et mesurer les évolutions, profession par profession, avec des «zooms» possibles sur les différents territoires... Concrètement il couvre la quasi-totalité des métiers exercés par les TPE. «Si on y ajoute les 1 000 entreprises agricoles qui nous font confiance, rappelle Jean-Paul Leduey, on peut affirmer que notre panel d'adhérents est parfaitement représentatif des TPE françaises et que le CGA de Haute-Normandie est un bon baromètre de leurs situations, projets et préoccupations...»

Rappelons que les TPE représentent aujourd'hui 1 emploi sur 4 en Haute-Normandie et que les analyses du CGA sont des outils précieux pour éclairer la décision des responsables publics. *Inscriptions pour le 23 février 2010 : Nicolle Surville 02 35 63 55 02.*

## ↳ Formation : le bon réflexe

L'action formation est l'une des plus importantes du CGA de Haute-Normandie. Près de 3 000 chefs d'entreprise en profitent chaque année pour accroître leurs compétences dans quatre grands domaines :

- Les métiers
- La gestion (entreprendre, vendre et gérer)
- L'informatique et l'économie numérique.
- Le développement personnel.

Tout le monde est concerné : les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les prestataires de services. Les conjoints et les salariés des entreprises peuvent aussi en bénéficier. Point important, le coût des formations est compris dans le coût de la cotisation annuelle ; à ce prix-là, on aurait tort de s'en priver. Ajoutons que les stages sont organisés sur l'ensemble du territoire : à Rouen et au Havre, bien sûr, mais aussi à Dieppe, à Evreux et à Yvetot. En d'autres termes, il y a toujours une formation CGA à moins de 30 kilomètres de chez vous : c'est l'avantage de la proximité. Le nouveau programme de formation du CGA de Haute-Normandie, pour le 1er semestre 2010, est maintenant disponible. Il y a forcément une formation qui vous intéresse.

Pour toute précision : Patricia Cargnello : 02 35 63 57 99 - [patricia.cargnello@cgarhn.org](mailto:patricia.cargnello@cgarhn.org)

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Connaître les gestes de premiers secours qui peuvent sauver, agir efficacement devant une personne présentant des signes de détresse, protéger, alerter. Que faire et comment faire ?

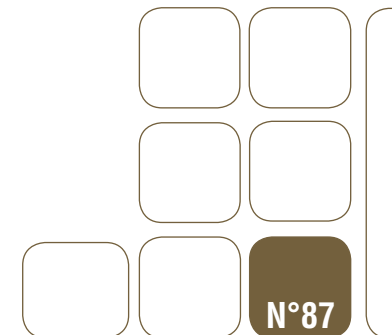
Une attestation est délivrée à l'issue de cette formation qui se déroule sur deux jours. Animée par un moniteur sauveteur secouriste du travail agréé par la CRAM, elle s'adresse aux commerçants, artisans, agriculteurs et prestataires.

Evreux, les 8 et 15 février de 9h à 17h30.

### IMPOTS : PAYER MOINS EN TOUTE LEGALITE

Connaître les principaux moyens d'économiser des impôts, leur intérêt, créer des charges utiles afin de valoriser le fruit de son travail et ses finances. Il s'agit d'une formation pour les commerçants, artisans et prestataires, assurée par Jean-Paul Tréton, d'Europtima, Conseil et Formation.

Dieppe, le 25 janvier de 9h à 12h,  
Yvetot, le 25 janvier de 14h à 17h,  
Evreux, le 8 février de 9h à 12 h,  
Rouen, le 8 février de 14h à 17 h.





## Les « ailes d'argent » de Gilles Dumesnil

La Fédération française des Centres de Gestion Agréés (FCGA) vient d'attribuer à Gilles Dumesnil, boucher charcutier à Yvetot (7, rue des Victoires), les «Ailes d'Argent de la TPE 2009». Ce trophée récompense chaque année les chefs d'entreprise les plus dynamiques.

Créé, il y a 14 ans par la FCGA, ce trophée contribue à promouvoir l'image des TPE, et à reconnaître, parmi les adhérents des Centres de Gestion Agréés, les plus dynamiques d'entre eux. Plus de 100 commerçants et artisans, issus de toutes les régions françaises ont déjà été mis à l'honneur.

Cette année, Gilles Dumesnil, boucher charcutier à Yvetot a reçu «Les Ailes d'Argent de la TPE 2009». Le jury n'a pas seulement salué le savoir-faire de ce professionnel formé dès 14 ans dans la boucherie paternelle, il a surtout souligné sa capacité à anticiper les nouveaux comportements des consommateurs par des enquêtes de satisfaction régulières, des produits de qualité dont il assure la parfaite traçabilité, et la mise à niveau de ses équipements par des investissements importants.

Gilles Dumesnil est un adhérent du Centre de Gestion Agréé de Haute-Normandie. Jean-Paul Leduey, son président, ne cache pas sa satisfaction : «Gilles Dumesnil est un chef d'entreprise dont l'action positive souligne toute l'importance des TPE commerciales, artisanales et de service, pour la création d'emplois et de richesses, dans notre région. Il ne se contente pas de bien faire son métier, il le fait évoluer par l'écoute et l'innovation ; c'est un acteur de progrès...»



## La prévention des difficultés des entreprises

Avec les experts-comptables, les commissaires aux comptes, les anciens juges des tribunaux de commerce et les avocats, le CGA de Haute-Normandie figure parmi les membres fondateurs du Centre d'Information sur la Prévention des Difficultés des entreprises de Haute-Normandie qui vient d'être créé, le 7 janvier dernier à Rouen. L'objectif est de rencontrer, d'informer et d'orienter les chefs d'entreprise «avant qu'il ne soit trop tard» pour les aider à surmonter leurs éventuelles difficultés. C'est bien connu : anticiper, c'est pouvoir.

«Face aux difficultés, expliquent les créateurs du CIP, le danger est de se replier sur soi-même, dans la solitude et le silence, alors que le regard d'un ancien juge du commerce, d'un expert-comptable, d'un commissaire aux comptes ou d'un avocat, permet souvent, s'il est porté au bon moment, de se remettre en chemin pour construire une solution avec les conseils habituels de l'entreprise...»

Pour réaliser sa mission, le CIP de Haute-Normandie s'appuiera sur beaucoup de partenaires régionaux, qu'ils soient institutionnels (comme les CCI), financiers, industriels ou commerciaux. Il profitera aussi de l'expérience des autres CIP régionaux. Naturellement, des règles éthiques, comme celles de la confidentialité et de l'anonymat, s'imposeront à lui.

«La mission du CIP est parfaitement cohérente avec celle du CGA, explique le président Leduey, en effet, le Gouvernement a confié aux Centres de Gestion Agréés de France une mission de détection et de prévention des entreprises en difficultés.»

Le CIP de Haute-Normandie est domicilié dans les locaux du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie, Résidence «Deauville», 6 place Saint-Marc à Rouen. Les chefs d'entreprise pourront être accueillis à Rouen ou à Dieppe. Pour prendre rendez-vous, un seul numéro de téléphone : le 02 35 89 02 16.

## > Edito

### LE ROSEAU DE LA FABLE...

2009 n'a pas été une bonne année. En Haute-Normandie, le chômage a progressé, les investissements se sont repliés ; les chiffres d'affaires ont stagné, voire régressé. Tous les secteurs d'activité ont été touchés ; c'est notamment le cas pour l'industrie et la construction.

Les TPE commerciales, artisanales et de service ne sont pas restées à l'écart de la crise. Depuis un an, les indicateurs se sont «retournés» dans certains métiers comme ceux des équipements de la personne, des équipements de la maison, de la culture ou des loisirs.

### Et pourtant !

Je constate que les TPE régionales ont mieux résisté que beaucoup d'autres entreprises. Plus souples et réactives, elles sont comme le roseau de la fable ; elles savent s'adapter et les plus performantes sont dirigées par des chefs d'entreprise qui ont su relever les défis de l'avenir.

### Il y a trois grands défis :

- La transmission des TPE : il faut s'y préparer, plusieurs milliers de chefs d'entreprise vont partir à la retraite dans les prochaines années.
- La bonne utilisation des technologies numériques : c'est un vrai levier de développement.
- La formation des chefs d'entreprise et des créateurs-repreneurs : c'est une clé pour faire face aux mutations de l'environnement.



Ici, le CGA de Haute-Normandie est plus que jamais un indispensable compagnon de proximité des entrepreneurs ; il est une précieuse vigie anti-crise qui intervient en complément de l'expert-comptable.

### Bonne année 2010

Jean-Paul Leduey  
Président du CGA de Haute-Normandie.



### DES AIDES POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS.

Le Département de la Seine-Maritime a décidé d'accentuer son aide en faveur des commerçants et artisans.

D'une part, ils peuvent bénéficier d'Avances Remboursables à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (ARACS). L'avance correspond à 40% du coût des travaux plafonné à 50 000€ HT soit un montant maximum de 20 000€ remboursable sans intérêts. Le montant minimum des travaux doit être de 7 500€ HT.

D'autre part, un prêt d'honneur peut être accordé aux créateurs ou repreneurs d'activités commerciales ou artisanales. Le prêt moyen est de 7 700€ (au maximum de 15 400€), il est remboursable sur 48 mois.

Hôtel du Département : 02 35 03 55 55.

## Les deux tableaux



C'est fait ! L'article 10 de la Loi de finances pour 2009 est applicable depuis le 1er janvier 2010. C'est un article important qui modifie les rapports entre les chefs d'entreprise, les experts-comptables et les OGA (Organismes de Gestion Agréés) comme votre CGA. C'est notamment le cas pour le «visa fiscal», apanage traditionnel des OGA, permettant la suppression de la majoration de 25% sur les revenus professionnels, qui peut désormais être délivré par les experts-comptables sous certaines conditions. Pour éviter toute confusion, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et les représentants des Organismes de Gestion Agréés (dont la FCGA) ont signé, le 15 juillet dernier, un protocole national d'accord dans lequel ils réaffirment leur évidente complémentarité et leur volonté de travailler en bonne intelligence dans l'intérêt des entreprises. Ce protocole va être très prochainement décliné dans les régions. En Haute-Normandie, par exemple, les chefs d'entreprise ont tout intérêt à jouer «sur les deux tableaux» en s'appuyant :

- sur l'expert-comptable pour établir les comptes,
  - et sur le Centre de Gestion Agréé pour en contrôler la vraisemblance et «sécuriser les relations avec l'administration fiscale».
- «Les bénéfices d'une adhésion au CGA ne se limitent pas aux 25% du «visa fiscal», ajoute le Président Leduey, ils concernent d'autres domaines importants ; on aurait tort de se priver de ce supplément d'avantages...»

Ces domaines sont les suivants :

- la déduction du salaire du conjoint,
- la dispense de pénalité accordée aux nouveaux adhérents (article 1755 du Code Général des Impôts),
- un délai de reprise de l'administration fiscale ramené de trois à deux ans,
- des formations gratuites,
- des études statistiques et des observatoires économiques.»

Le message est clair : le duo expert-comptable/CGA est un duo gagnant ; en jouant sur les «deux tableaux», les entreprises optimisent leurs avantages.